

RTP 608p



PIERRE DE COUBERTIN

AMÉLIORATION

ET

DÉVELOPPEMENT

DE

L'ÉDUCATION PHYSIQUE



Rapport

présenté à S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique.



1915

608p

RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient



129552

Mars 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des observations que j'ai pu faire au cours de la mission que vous aviez bien voulu me confier, ainsi que les propositions qui me paraissent de nature à assurer l'organisation définitive de l'éducation physique des jeunes Français.

L'heure est propice pour obtenir du pays qu'il prête à cette question l'attention voulue. On a pu se rendre compte de ce que valait, en temps de guerre, une bonne culture musculaire. L'exemple de l'Angleterre a montré que si de magnifiques armées peuvent parfois être improvisées, c'est à la condition que les volontaires en soient recrutés au sein d'une jeunesse vigoureusement sportive. Nos soldats ont éprouvé de leur côté que l'exercice physique avantage singulièrement ses adeptes non seulement en les rendant plus résistants à la fatigue et plus rebelles à la maladie, mais en les mettant à même bien souvent d'échapper, par l'adresse et le sang-froid, au péril qu'ils ont risqué plus volontiers.

L'opinion comprend de même à quel degré les qualités développées par l'éducation physique, seront

nécessaires à la génération qui va avoir pour tâche d'utiliser l'héroïsme de ses devanciers.

Un dernier point de vue est à considérer. La nation sent fortement la nécessité d'en finir avec l'alcoolisme dont les ravages ont été, et sont encore, malgré d'utiles mesures protectrices, si menaçants. J'ai toujours déploré que les sociétés antialcooliques n'aperçoivent pas dans le sport le véritable antidote auquel il convient d'avoir recours dans la lutte contre le fléau. Vingt-huit années d'expérience personnelle à cet égard m'ont convaincu que le gymnase et le champ de jeu sont seuls à même de faire une concurrence efficace au cabaret parce que, seuls, ils le remplacent. Et d'autres pays que le notre ont reconnu cette heureuse action du sport qui supprime le mal en écartant la tentation.

Dans le choix des solutions préconisées, vous constaterez, Monsieur le Ministre, que je me suis inspiré du constant souci de ne pas subordonner les réformes ou les améliorations à l'ouverture de crédits trop considérables, ce qui risquerait d'en entraver ou d'en retarder la mise en vigueur. Aussi bien l'intervention de l'initiative privée s'impose-t-elle ici pour des raisons plus péremptoires que celles de l'économie. Il n'est pas exagéré de dire que, depuis de longues années, c'est à l'initiative privée qu'ont été dus la plupart des progrès réalisés, en matière d'exercices physiques, et cela dans tous les pays du monde. Les fédérations françaises, au premier rang desquelles il convient de citer l'Union des sociétés de gymnastique, ont mérité qu'on les associe à l'œuvre pédagogique qu'il s'agit d'activer et de compléter par le canal des Comités académiques.

Dans le même esprit pratique, j'ai tenu à ne pas faire état d'une modification possible des programmes d'enseignement. Cette question et celle de l'Education physique ne sont point connexes. Une telle connexité, souvent invoquée, n'a guère été bonne qu'à servir d'oreiller de paresse aux partisans de l'inaction. Avant de réclamer une augmentation du temps pouvant être consacré à la culture corporelle, il faut commencer par faire usage de celui dont on dispose. Et c'est là ce qui n'a pas toujours été réalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, le nouvel hommage de mon entier dévouement.

Pierre de COUBERTIN.

TABLE DES MATIÈRES



I. *Considérations générales.*

- La question des responsabilités.
- Les querelles de méthodes.
- Obligation de l'Education physique.
- Hygiène de l'exercice.

II. *L'instituteur et l'école.*

A. LA PRÉPARATION DE L'INSTITUTEUR.

- Cours d'Education physique.
- Gymnastique quotidienne : rôle des moniteurs.
- L'emploi du jeudi.
- Campement, service d'incendie, travaux manuels.
- L'instituteur à l'armée.
- L'instituteur au Collège d'athlètes.

B. LES EXERCICES PHYSIQUES A L'ECOLE PRIMAIRE.

III. *Lycées et collèges.*

- Le gymnase.
- Le professeur.
- L'Association sportive.
- Enseignement de l'équitation.

IV. *Chez les étudiants.*

V. *Inspection et encouragement.*

- Les Comités académiques d'Education physique.
- La fiche individuelle.
- La Caisse nationale de l'Education physique.

I. Considérations générales.

L'éducation physique dans les établissements universitaires n'a pas, malgré une bonne volonté certaine, suivi la progression à laquelle on pouvait s'attendre en raison : 1° des efforts tentés aux environs de 1888 ; 2° des résultats obtenus depuis lors par les sociétés gymniques et sportives ; 3° de l'importance croissante attribuée par l'opinion publique à la culture corporelle.

Ce fait paraît dû à deux causes principales qui sont : la crainte des responsabilités d'une part et, de l'autre, l'abondance et l'exclusivisme réciproque des méthodes.

La question des responsabilités.

Tout exercice physique comporte quelque risque. Nos pères le savaient et, à moins d'une négligence exceptionnellement grave et dument établie, ils n'avaient pas l'idée de s'en prendre aux surveillants et encore moins d'assigner en justice le chef d'un établissement scolaire quand un accident se produisait au gymnase ou durant les récréations.

La tendance à établir en toute circonstance des responsabilités, si lointaines ou complexes qu'elles soient — tendance caractéristique de la société moderne — s'est manifestée dans le domaine de la pédagogie comme dans les autres domaines. Une jurisprudence inattendue est venue justifier des revendications qui eussent semblé jusque-là irrecevables. L'intervention de certains groupements intéressés à voir, sur ce point, se multiplier les conflits n'était pas faite pour enrayer le mouvement. La conséquence a été que, dès lors, les instituteurs, directeurs d'écoles, principaux, proviseurs se sont montrés pour la plupart enclins à une prudence excessive mais parfaitement naturelle.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que, tant que cette question n'aura pas été solutionnée soit par l'établissement d'assurances obligatoires soit, ce qui serait bien préférable, par le vote d'une loi limitant de façon raisonnable le principe de la responsabilité, l'éducation physique ne pourra prendre l'essor que réclament à la fois les intérêts de la nation et ceux de l'individu. Il paraît inadmissible notamment que lorsque les parents ont signé pour leurs fils, une autorisation de participer à tel ou tel exercice sportif, ce papier ne suffise pas devant les tribunaux à exonérer, en cas d'accident, le chef de l'établissement dont le jeune garçon suit les cours.

Les querelles de méthodes.

Après avoir longtemps négligé l'étude des exercices physiques, les physiologistes ont apporté à en scruter le mécanisme une véhémence imprévue. Etant peut-être plus

nombreux que ne le comportent les besoins sociaux, une vive émulation semble s'être établie entre eux au seuil de ce territoire nouveau. De là sont issus tant de systèmes à vrai dire assez peu variés dans le fond, mais dont l'antagonisme s'est souvent affirmé d'autant plus violent que les divergences portaient sur des points de détail. Des chefs d'écoles adverses parvinrent à tour de rôle à imposer le culte temporaire de leurs idées, encore plus préoccupés parfois de détruire l'influence d'un rival antipathique que d'assurer leur propre succès. Non seulement la direction générale se trouva de la sorte manquer de suite, mais les bonnes volontés subalternes se sentirent désorientées et se découragèrent. Les traces de cet état de choses sont nettement visibles et j'ai noté en maints endroits un désir bien affirmé de voir succéder à ce régime de vaines disputes une féconde collaboration des différentes méthodes desquelles on peut affirmer que si aucune n'est parfaite, aucune non plus n'apparaît absolument mauvaise. Elles valent par celui qui les applique. Il convient d'ajouter aussi que l'instructeur, dans les emprunts qu'il leur fait, se laisse naturellement guider par les circonstances qui s'imposent et les ressources qui s'offrent à lui.

Le principe de l'éclectisme appliqué pour la première fois au Congrès Olympique tenu en 1905 au Palais des Académies à Bruxelles sous la présidence d'honneur du roi Léopold II a conquis en France de larges sympathies, depuis le Congrès d'Education physique de Paris qui a eu lieu au printemps de 1913. Peu après s'assemblait à Lausanne un Congrès de psychologie sportive destiné à rappeler le rôle singulièrement important que jouent les

données psychologiques dans cette branche de la pédagogie. Jusqu'alors on s'était trop obstinément cantonné sur le terrain strictement physiologique.

Ainsi les horizons ont-ils été peu à peu élargis et il est permis d'espérer que les inconvénients provenant des conflits de méthodes ne se produiront plus.

Obligation de l'éducation physique.

Le principe d'obligation de l'éducation physique n'est pas appliqué par suite d'un grand nombre d'exemptions qui sont demandées pour les leçons de gymnastique par des parents faibles ou timorés. On peut s'étonner de la facilité avec laquelle des certificats médicaux sont obtenus à cet effet. Dans un grand nombre de cas, la débilité attestée par ces certificats n'est que le prétexte invoqué par l'intéressé pour se faire dispenser d'un enseignement qui ne lui plait pas et dont ses parents devraient, à son défaut, savoir apprécier l'importance. En dehors de cas tout-à-fait exceptionnels et pour lesquels une simple attestation ne saurait suffire, personne ne doit être dispensé, ni internes ni externes. Mais il peut y avoir lieu de distinguer entre les normaux et les débiles à condition que le criterium général soit, bien entendu, basé sur l'état normal (qui est d'ailleurs dans les collèges, celui de la grande majorité) et non sur l'état débile. Exempter purement et simplement le débile de ce qui précisément tend à le fortifier n'est, à aucun point de vue, une solution raisonnable. Il est de plus à remarquer que presque tous les mouvements d'ensem-

ble dont se compose une leçon de gymnastique sont susceptibles d'être exécutés sans dommage par un élève auquel sa santé permet de mener par ailleurs la vie scolaire toujours un peu rude. Ce n'est donc que dans le maniement des agrès que des différences doivent intervenir. Pratiquement il en est ainsi, car tout bon professeur sait graduer les efforts qu'il demande à ses élèves. Je suggérerai néanmoins qu'un petit peloton dit de « deuxième catégorie » soit formé pour ceux qui se trouveraient dispensés de certaines épreuves. Sans comporter une trop grande humiliation, ce titre suffirait à créer un stimulant salubre. Il y a parmi les débiles des adolescents qui s'abandonnent et se résignent trop volontiers à leur faiblesse. Nous sommes à une époque où chacun doit priser la force corporelle et s'efforcer d'acquiescer une santé robuste. C'est rendre service aux intéressés que de le leur rappeler et la leçon de gymnastique offre une bonne occasion de le faire.

Hygiène de l'exercice.

On ne saurait trop s'élever contre l'habitude de se livrer à un exercice un peu énergique et de quelque durée sans se déshabiller et sans se laver après l'exercice. Sous ce rapport il est regrettable de constater que les progrès obtenus ont été minimes. D'autre part, il faut tenir pour acquis que, provisoirement tout au moins, les écoliers et les collégiens (je ne parle pas des après-midis sportives du jeudi) ne peuvent changer de vêtements pour la leçon de gymnastique. Ils n'ont pour cela ni les

locaux ni le temps nécessaires et ne sont pas encore accoutumés à se dévêtir rapidement et n'importe où pour s'exercer, demi-nus. Or l'hygiène commande qu'il ne leur soit plus permis de faire travailler leurs muscles en gardant leur chemise de toile, leur faux-col et leur gilet de sorte qu'ayant seulement enlevé le veston, ils retournent ensuite en classe plus ou moins en sueur ce qui est malpropre et malsain.

Nous souhaiterions voir tous les adolescents de France porter habituellement le costume dit cycliste qui les habille si bien et leur laisse une telle liberté de mouvements ; ce costume comporte la chemise de flanelle et mieux encore le jersey de laine qui, adhérent à la peau, écarte tout danger de prendre froid. En tous cas il faudrait que, les jours de gymnastique, le port du costume cycliste fut recommandé aux élèves avec insistance si l'on ne juge pas encore possible de l'imposer.

Un certain nombre d'établissements scolaires sont maintenant munis d'appareils de douches ; les cabines sont généralement en nombre trop restreint parce qu'on a dépensé beaucoup pour les installer de façon inutilement luxueuse. La fantaisie des architectes les a parfois aussi rendues peu accessibles. Tel vaste lycée récemment édifié l'a été de façon que, pour se rendre des dortoirs aux bains, il faut traverser trois cours. On ne saurait trop insister pour que les bains-douches qu'il est si aisé d'établir à très peu de frais le soient désormais dans des conditions permettant à chaque élève de « s'arroser » et de se savonner au moins tous les deux jours ainsi qu'au retour du football.

Les élèves devraient aussi apprendre (la diffusion du

« camping » y aidera puissamment) à se laver en plein air comme les soldats à l'étape. Un seau d'eau, une éponge d'écurie et une serviette rugueuse, que faut-il de plus ? Le seul obstacle à cette virile pratique réside dans les préjugés dont on ne peut que souhaiter la prompte et définitive disparition.

II. L'instituteur et l'école.

A l'école primaire, la valeur de l'éducation physique dépend exclusivement de la préparation de l'instituteur. Lui seul, en effet, est à même d'assurer comme il convient le développement corporel de ses élèves. Or ce n'est pas suffisant, dans ce domaine, qu'il ait appris ce qu'il doit enseigner. Il faut encore lui fournir les moyens de s'entraîner lui-même dans la pratique des exercices physiques et lui procurer l'aide et les conseils nécessaires dans le besoin.

La formation de l'instituteur doit naturellement s'effectuer pendant son séjour à l'école normale. Elle s'effectuera ultérieurement à l'occasion de son service militaire.

Cours d'éducation physique.

Il faut que dans les programmes d'études des écoles normales d'instituteurs soit ajouté un cours d'éducation physique obligatoire, composé de deux parties : une partie théorique et une partie pratique. De la partie pratique nous parlerons tout à l'heure.

II. L'instituteur et l'école.

A. LA PRÉPARATION DE L'INSTITUTEUR.

A l'Ecole primaire, la valeur de l'éducation physique dépend exclusivement de la préparation de l'instituteur. Lui seul, en effet, est à même d'assurer comme il convient le développement corporel de ses élèves. Or ce n'est pas suffisant, dans ce domaine, qu'il ait appris ce qu'il doit enseigner. Il faut encore lui fournir les moyens de s'entretenir lui-même dans la pratique des exercices physiques et lui procurer l'aide et les encouragements dont il a besoin.

La formation de l'instituteur doit naturellement s'opérer pendant son séjour à l'Ecole normale. Elle s'achèverait utilement à l'occasion de son service militaire.

Cours d'Education physique.

Il importe qu'au programme d'études des Ecoles normales d'instituteurs soit ajouté un cours d'Education physique obligatoire, composé de deux parties : une partie théorique et une partie pratique. De la partie pratique nous parlerons tout à l'heure.

La partie théorique comprendrait : 1° la physiologie et la psychologie sportives élémentaires ; 2° l'anatomie et l'hygiène élémentaires ; 3° l'histoire de l'éducation physique ; 4° la technique des exercices physiques.

Il n'y a pas à s'alarmer de l'apparente surcharge résultant de l'introduction de ces matières nouvelles dans un programme d'études déjà complexe. Il s'agit en effet ici, d'un enseignement d'ordre tout spécial qui n'a pas besoin d'être très approfondi et dont une portion peut être donnée en manière de récréation. Ces quatre ordres de questions n'en sont pas moins indispensables, fut ce à titre embryonnaire, dès qu'il s'agit de former de futurs éducateurs. Si le surmenage n'est pas à redouter de ce chef, plus délicate est l'objection tirée de l'absence immédiate de professeurs compétents. Mais il y a lieu de distinguer entre les quatre parties du cours. Les leçons d'anatomie et d'hygiène trouveront aisément un titulaire parmi le personnel enseignant de l'Ecole où de la localité. La technique des exercices physiques concerne principalement le professeur de gymnastique et s'apprend d'ailleurs surtout en les pratiquant. Pour la physiologie et la psychologie sportives ainsi que pour l'histoire de l'éducation physique, il suffirait de rédiger un manuel précis et complet que les élèves étudieraient sous le contrôle de leurs maîtres et dont ils se développeraient à eux-mêmes les chapitres, en de petites conférences très propres à les préparer à leur mission à venir. Ce sont là, sans doute, des procédés de fortune. Ces procédés ne sont pas toujours les plus mauvais. Ils permettront d'attendre le moment où la diffusion de l'éducation physique sera

assez complète pour que le cours dont nous suggérons la création soit pourvu de toutes les ressources nécessaires.

Gymnastique quotidienne : rôle des moniteurs.

Une heure d'exercices musculaires par jour, telle est la place que réclame au minimum l'éducation physique dans les horaires des Ecoles normales. L'innovation peut-être réalisée sans bouleverser les dits horaires, ni nuire aucunement aux études. La meilleure preuve en est que plusieurs directeurs d'écoles ont déjà tenté l'aventure et n'ont pas eu à s'en repentir.

La véritable difficulté provient du surcroît de besogne que cette réforme généralisée imposerait aux professeurs de gymnastique. Il est à souhaiter, ainsi que nous l'indiquerons plus loin, que le nombre des professeurs soit augmenté et qu'ils reçoivent aussi des traitements améliorés, mais ce souhait vise surtout les lycées où leur action ne saurait guère être suppléée. Les Ecoles normales sont des internats peuplés de grands garçons. Nul terrain n'est plus propice à l'utilisation de moniteurs choisis parmi les élèves de 3^{me} année (au besoin de 2^{me} en cas d'aptitudes exceptionnelles). Spécialement dirigés par le professeur, ils apporteraient rapidement l'aide la plus précieuse. Je me permets d'insister sur ce point parce que des expériences antérieures se sont trouvées confirmées pour moi, au cours de la période actuelle et que s'il est un terrain sur lequel l'enseignement mutuel (qui a été l'objet naguère de tentatives

plutôt malheureuses) paraît devoir réussir, c'est précisément celui de l'éducation physique.

Un moniteur ou un sous-moniteur par dix élèves avec deux moniteurs-chefs pour l'ensemble de l'école, tel est l'effectif à prévoir pour un établissement d'une centaine d'élèves. Il y aura en effet trois catégories dans ce *monitorat*. Le sous-moniteur est celui qu'on trouve capable de surveiller et de faire exécuter par son escouade deux au trois mouvements bien connus de lui et que le professeur lui a indiqués. Le moniteur est celui qui est en état d'en faire autant pour la presque totalité d'une leçon. Le moniteur-chef est celui qui possède les qualités et l'acquis nécessaires pour remplacer à l'occasion le professeur.

Un professeur compétent, actif et zélé, saura bien trouver dans une Ecole normale en proportion du nombre des élèves, de 4 à 12 jeunes gens susceptibles de l'aider de la sorte à assurer l'éducation physique.

La gymnastique quotidienne doit comprendre des exercices d'ensemble ainsi que la course, le saut, le grimper, le lancer, etc... Ce serait une grave erreur que de vouloir établir, comme on a essayé de le faire parfois, des leçons rigides dans lesquels la nature, l'ordre et la durée des mouvements soient étroitement règlementés. Qu'on laisse au professeur la faculté de composer ses leçons en tenant compte des locaux et terrains dont il dispose, du climat et des circonstances diverses qui peuvent influencer sur ses élèves, de la variété aussi qui est si nécessaire pour entretenir l'ardeur générale. C'est du reste enlever à sa tâche tout l'intérêt qu'elle comporte que de faire de lui le

simple exécuteur de décisions théoriques prises en dehors de lui et qui ne seront pas toujours justifiées à ses yeux.

Une des séances quotidiennes devrait être, chaque semaine consacrée aux exercices militaires, maniements d'armes, etc... et une au tir ; les trois autres à la gymnastique. Inutile d'ajouter que le travail en plein air est à recommander autant que possible.

L'emploi du jeudi.

Depuis qu'à la promenade réglementaire du jeudi a été substituée dans les Ecoles normales ce qu'on a appelé la « promenade libre », cette après midi a cessé d'être utilisée dans un trop grand nombre de ces établissements. Nous estimons qu'elle devrait être obligatoirement et totalement consacrée aux sports et notamment, en automne et en hiver, au football et au cross-country¹, ces deux bases excellentes de l'éducation virile. Rien n'est plus pédagogique que le cross-country ni plus simple à établir et à conduire. Inutile de chercher la complication et surtout l'excès ; des distances moyennes, avec des pistes qui demandent, pour

¹ L'usage a consacré en tous pays l'emploi du terme : *foot-ball* et il serait puéril de chercher à réagir parce que chacun sait désormais à quoi s'appliquent ces mots. Le maintien du terme *cross-country* est moins heureux, encore que le diminutif habituel de « cross » en ait simplifié tout au moins la prononciation. Nous avons en français le « rallye-papier » expression qu'il eût mieux valu maintenir, en l'étendant aux tracés sans fausses pistes et aux courses pédestres aussi bien qu'équestres.

être suivies, de l'observation et de la réflexion et qui soient coupées d'obstacles naturels bien choisis.

La natation et l'aviron, partout où ces sports se peuvent pratiquer sont, bien entendu, à introduire dans le programme des Ecoles normales; la natation en utilisant à défaut de piscines les cours d'eau voisins et en luttant contre ce ridicule préjugé qui limite le bain, en rivière, à la saison d'été; l'aviron en ayant recours aux sociétés existantes qui n'ont jamais, en France, été suffisamment encouragées et dont les offres de service n'ont pas reçu jusqu'ici des autorités scolaires l'accueil qu'elles méritaient.

Il y faudrait aussi des sports de combat; la boxe et la canne paraissent indiquées pour différentes raisons. Si les escrimes du sabre, de l'épée, du fleuret sont un peu coûteuses, d'une organisation malaisée, d'un enseignement délicat, la canne devenue dans son style nouveau une sorte de préface du sabre, se présente dans de meilleures conditions. En ce qui concerne la boxe, je me bornerai à évoquer ce sobriquet expressif et suggestif que l'on donne dans les collèges anglais aux gants de boxe. On les appelle les gardiens de la paix.

Campement, service d'incendie, travaux manuels.

Nous demanderons que chaque Ecole normale soit munie d'un matériel de campement. La dépense ne sera pas excessive. Il n'est pas besoin en effet d'un matériel de choix mais de ce qui est exactement nécessaire pour passer une ou deux nuits en plein air et

préparer une cuisine rudimentaire. Aucun sport, aucune théorie, aucun enseignement ne vaudrait pour le futur instituteur, les leçons de débrouillage prises en campant. Rien ne développera mieux son ingéniosité et son équilibre. Les expéditions peuvent se faire en partant le samedi soir par exemple, et par escouades de façon que chaque élève ait participé au moins à trois ou quatre campements par an. Ainsi quelques tentes en servant à tour de rôle pourront suffire à toute une école.

Une autre innovation également recommandable consisterait à doter chaque Ecole normale d'une pompe à incendie, en exerçant les élèves à s'en servir avec célérité et efficacité. Ceci existe dans la plupart des collèges anglais et la « Fire brigade » a été maintes fois appelée à rendre des services au voisinage. En limitant l'imitation de cette institution aux écoles normales nous tenterons l'expérience en France, là où elle a le plus de chances d'aboutir utilement.

De même que l'éducation physique fournit, à l'Ecole normale, un terrain propice à l'introduction de l'enseignement mutuel, elle se prête fort bien à l'organisation du travail manuel. Non pas que l'alliance possible d'une culture intellectuelle du rang de celle qui y est donnée avec l'apprentissage d'un métier déterminé, n'ait été reconnue depuis longtemps utopique, mais quand il s'agit de sports et d'exercices physiques, tout le monde sera d'accord pour estimer qu'un bon « débrouillard » doit être en mesure de réparer et d'entretenir les instruments, engins, etc., dont il a appris à se servir : la menuiserie et la corderie, jouent ici un rôle

essentiel, sans parler de tout ce que le campement nécessite d'interventions de tout genre.

L'instituteur à l'armée.

Ce serait une erreur de ne point profiter du passage du futur instituteur au régiment pour parachever ce qui s'est fait à l'École normale. A l'autorité académique d'étudier avec l'autorité militaire la façon dont ce résultat serait le mieux atteint, non seulement en facilitant à ceux qui le désirent, le stage à l'école de Joinville, mais en prenant soin que les autres reçoivent l'affectation la plus apte à perfectionner en eux, les qualités d'éducateurs et principalement d'éducateurs physiques dont ils auraient à faire l'application au cours de leur carrière. Leur perfectionnement comme tireurs doit particulièrement attirer l'attention des pouvoirs publics. L'insuffisant et maussade appui donné pendant si longtemps aux sociétés de tir est aujourd'hui l'objet du regret général. La guerre a montré combien cette économie fut maladroite. Il n'est pas de mon ressort de réclamer l'établissement dans chaque chef-lieu de canton, d'un stand complet et je n'ose en demander un pour chaque École normale. Mais si l'on veut que le tir progresse comme il le faut, que du moins les mesures soient prises pour faire de l'instituteur-soldat un tireur expert capable d'aider efficacement à l'entraînement des générations suivantes.

L'instituteur au Collège d'athlètes.

L'initiative du marquis de Polignac a doté la France d'une formule nouvelle d'établissements de culture physique. Le magnifique Collège d'athlètes de Reims a déjà suscité sur plusieurs points du territoire, des imitations plus modestes, mais non moins excellentes. Une ligue s'est créée pour propager la formule et il est à espérer que cette fois, les pitoyables rivalités et les jalousies qui ont exercé trop souvent leur action négative en entravant les progrès de l'éducation physique permettront à une œuvre aussi salutaire de se développer librement. S'il en est ainsi, il existera bientôt en France, les dix ou douze collèges d'athlètes nécessaires aux besoins provinciaux. L'administration de ces collèges s'inspirant du bien public ne se refusera certainement pas à en faciliter l'accès aux instituteurs pour des stages de vacances, d'une à trois semaines, qui permettront à ceux-ci de faire à la fois de ces « cures d'exercices physiques » dont l'usage bienfaisant va se répandre de plus en plus comme diversion au surmenage de la vie moderne, et d'entretenir en eux-mêmes les qualités et les connaissances indispensables à bien remplir leur mission.

B. LES EXERCICES PHYSIQUES A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

L'instituteur français à la tête de son école primaire se trouve, au point de vue du développement physique de ses élèves, en face d'une tâche qui varie entre ces deux

termes : *débourrer et assouplir* ou bien *fortifier et endurcir*. Dans les milieux ruraux, en général, le premier terme prédomine ; dans les milieux urbains c'est le second qui s'impose. Cela ne modifie guère les exercices mais très sensiblement la façon dont ils sont pratiqués.

On devrait attirer l'attention de l'instituteur sur la nécessité de varier beaucoup ses leçons afin de les rendre attrayantes à l'élève et d'obtenir de celui-ci cette collaboration éveillée sans laquelle il n'y a point d'éducation physique efficace. De brèves et fréquentes séances coupant les classes parfois à l'improviste et ayant lieu autant que possible en plein air ou sous un préau, les gammes de la gymnastique utilitaire : courir, sauter, grimper, lancer... souvent répétées dans des tons différents, l'alphabet du football ou du rallye enseigné en manière de récompense aux plus dégourdis... et tout cela s'accomplissant avec la prudence extrême qui s'impose vis-à-vis de familles encore murées pour la plupart dans leur routine méfiante. L'instituteur devrait insister sur les pratiques d'hygiène mais en se gardant là aussi d'empiéter sur les droits des parents dont il est si aisé de surexciter la jalousie.

En somme, c'est l'ambition de la perfection corporelle, c'est le goût de la force et de l'adresse dont il faudrait arriver à déposer le germe dans ces natures issues de générations fermées à la conception qu'une telle culture soit utile et même possible. Donc assez longtemps encore, l'instituteur se trouvera sur ce terrain placé en face de populations plus ou moins hostiles à ses initiatives. Or cette situation risque de le conduire au découragement. Il faut qu'il puisse compter sur quelque

appui en dehors de l'école. Les œuvres post-scolaires constituent un domaine qui se trouve à sa portée et lui réserve des satisfactions. On ne doit pas perdre de vue que l'instituteur, surtout dans les petites communes rurales, demeure isolé à bien des égards. Il n'est donc pas surprenant qu'on le voie épouser la politique et apporter dans ce mariage des passions exclusives. Là du moins, il trouve des soutiens, des amitiés, de la camaraderie. Ces avantages, l'instituteur les trouverait plus complets encore et plus en rapport avec son rôle dans le développement de la pédagogie post-scolaire et notamment de la culture physique puisque c'est là une des tendances caractéristiques du temps présent.

Il est donc désirable qu'on l'aide à grouper ses anciens élèves. Dans les villes, des efforts heureux ont déjà été tentés dans cette voie. Telle école de quartier d'une cité fameuse du midi qui passe pour endormie sous le poids de son prestigieux passé pourrait servir d'exemple à bien des agglomérations actives. L'association des anciens élèves y publie un petit bulletin et les cours de gymnastique que le directeur a su installer y ramènent nombre de jeunes gens et d'adultes hebdomadairement. Tous les instituteurs n'auront pas sans doute l'énergie et la persévérance de celui-là, mais si ils se sentent incités et encouragés par leurs chefs, si les éléments sportifs du voisinage s'intéressent à eux, de bons résultats seront vite obtenus.

Dans les campagnes, une organisation cantonale pourrait seule réussir jusqu'à nouvel ordre. Dans chaque école on formerait de petits groupes qui se syndiqueraient au chef-lieu du canton; là fonctionneraient la

direction et la caisse. Ces associations cantonales pourraient jouer un rôle très efficace dans le développement de l'éducation physique.

L'important est de bien considérer que ce n'est pas à coup de circulaires que l'on réussira dans cette sphère si importante mais encore si peu favorablement disposée, de l'école primaire. Tout réside en ceci : préparer à fond l'instituteur, l'inciter à de vigoureux efforts en suscitant autour de lui le plus possible de bonnes volontés adjuvantes, mais laisser à lui et à ses collègues de la région, la dose de liberté indispensable à une entreprise que tuerait toute tentative de réglementation minutieuse.

III. Lycées et Collèges.

Dans les lycées et collèges, l'éducation physique gravite autour de deux centres qu'on peut comparer aux deux foyers d'une ellipse ; le gymnase et l'Association sportive.

Le gymnase.

Des dépenses excessives ont été consenties par l'Université depuis trente ans, non seulement pour édifier de grands gymnases ou transformer les anciens, mais encore pour modifier l'équipement selon les théories du jour. Ces dépenses ont été le plus souvent malencontreuses. L'idée de faire de la gymnastique dans un local clos et chauffé est pédagogiquement une idée fausse. La rigueur de certains climats fait de cette solution un pis aller nécessaire. En fait le gymnase fermé n'est bon que pour la haute culture musculaire, c'est-à-dire pour l'athlète que ses moyens physiques et ses goûts ont amené à la possibilité d'accomplir de véritables prouesses et qui a besoin pour perfectionner et fixer son entraînement de pouvoir se livrer à ses exercices dans des conditions

spéciales de confort. Pour le commun des mortels, le plein air, agent de tonification et d'endurcissement, est préférable à tout. Le vrai gymnase à construire, est un préau de forme rectangulaire allongée et de vastes dimensions, fermé de trois côtés, ouvert du quatrième avec de larges baies vitrées dans le mur d'en face. Comme sol la terre meuble ou sablée sous les agrès, la terre durcie partout ailleurs. Que si le climat exige un local clos, il n'y a qu'à fermer le quatrième côté et à installer dans le Hall ainsi établi un chauffage approprié.

Les gymnases à parquet ne conviennent pas mieux à nos établissements scolaires que les gymnases à sciure de bois ; les uns comme les autres demandent un entretien qui n'est jamais et ne peut-être assuré. Si le parquet n'est pas tenu dans un état de propreté absolue, ce qui exige beaucoup de main d'œuvre, il dégage plus de poussière encore que la sciure de bois simplement ratisée. Il nécessite de plus des matelas sous les agrès et il est à observer que ces matelas, à moins d'être très vastes et très rembourrés, handicapent inconsciemment le gymnaste auquel leur vue promet des contacts désagréables ou procure la crainte instinctive d'une mauvaise glissade au retomber.

L'équipement d'un gymnase modèle doit comprendre : échelles, cordes lisses, barres fixes, barres parallèles, planche à rétablissement, cheval gymnastique, etc... Mais combien de ces appareils peuvent être improvisés, fabriqués sur place, suppléés par l'ingéniosité du professeur et de ses élèves. Ce qui ne saurait se remplacer, c'est l'espace nécessaire à la course, aux sauts, au lancer. Tout gymnase doit avoir une esplanade de dimensions

suffisantes pour que ces exercices s'y déploient dans des conditions techniques qui conviennent.

Le professeur.

Le professeur de gymnastique, auquel il serait désirable que l'on donna désormais le titre de professeur d'Education physique, plus en rapport avec ses fonctions, a été depuis quelques années l'objet d'une sollicitude tardive; on a fait des efforts méritoires pour le préparer à son rôle et ce serait fâcheux de ne point utiliser ces efforts et de revenir sur ce qui a été innové. Le principe de l'examen d'aptitude ne saurait être discuté, mais les programmes pourraient être améliorés. D'une façon générale, ils apparaissent un peu trop imprégnés de théories, un peu trop « médicaux ». La pédagogie n'y figure pour ainsi dire pas et la préoccupation s'y affirme avec une insistance émollissante d'éviter la fatigue et de restreindre l'effort. Or ce n'est pas avec des « exercices de sanatorium » qu'on viriliserà notre jeunesse et il conviendrait que le ton fut ici un peu haussé. Ainsi que le Comité International Olympique l'a indiqué en modernisant le précepte antique, ce n'est plus le *mens sana in corpore sano* qu'il faut proposer aux ambitions juveniles mais le *mens fervida in corpore lacertoso*. Un esprit ardent dans un corps entraîné, la nation qui ne fera pas sienne cette double aspiration est certaine d'être rapidement distancée dans les luttes actuelles. On peut le regretter et disserter longuement sur des passés et des avenir préférables.

Le nombre des professeurs de gymnastique qui enseignent dans les établissements universitaires ne répond plus aux besoins : chacun le reconnaît. D'autre part, leurs traitements sont notoirement insuffisants. Quand l'Etat tient à être servi par des hommes instruits et dévoués à leur tâche, il doit leur assurer autre chose que des salaires inférieurs à celui du moindre ouvrier. On ne saurait trop louer la valeur de certains de nos professeurs de gymnastique. Titulaires depuis de longues années de postes si peu rémunérateurs, ils s'y sont dépensés avec un zèle qui, s'il fait leur éloge, fait aussi l'éloge de leur profession dont il souligne l'attrait et l'intérêt.

En ce qui concerne les séances de gymnastique, il faudrait en assurer trois par semaine à chaque lycéen d'une durée d'une heure : c'est là un minimum. A partir de 14 ans, une de ces séances serait consacrée aux exercices militaires et il y aurait en plus une séance de tir par quinzaine, sinon par semaine. Les horaires peuvent s'accommoder de ce régime sans que les études en souffrent. Mais, il va de soi que la vie physique du lycéen serait de la sorte insuffisante si son jeudi, et même son après-midi du dimanche, ne devaient être consacrés à sa culture musculaire. A l'Association sportive d'y pourvoir.

L'Association sportive.

La cause des Associations sportives scolaires est définitivement gagnée, en ce que les arguments exposés lors de leur première fondation (les plus anciennes remon-

tent en général à 27 ans), ont été reconnus fort exacts. L'Association a apporté dans la vie du lycéen, jusqu'alors assez grisâtre, un élément d'intérêt joyeux, une occasion d'initiative, un ferment d'émulation. La discipline d'autre part y a trouvé un appui sérieux et, partout où ils ont pris la peine de se servir de ce rouage nouveau les chefs d'établissement reconnaissent qu'ils n'ont eu qu'à s'en louer.

Néanmoins la fortune de ces associations s'est déroulée de façon assez irrégulière. En leur permettant de s'affilier à des fédérations d'adultes, on avait tout d'abord beaucoup aidé à leur développement, mais il s'est trouvé que les sociétés non-scolaires n'ont pas eu l'abnégation de respecter ces pépinières du sport et ont cherché à attirer à elles les jeunes lycéens externes susceptibles de briller dans les concours et d'y faire triompher les couleurs de la société. Ce drainage s'est opéré au détriment des associations scolaires qui se sont trouvées réduites aux internes et aux élèves moins bien doués. Le fait s'est produit trop de fois pour qu'on ne le signale pas.

Une autre cause d'affaiblissement est la constitution dans maints lycées de petits groupements spéciaux. Au début l'Association sportive limitait son programme aux courses à pied et au football, ce qui constituait avec les leçons de gymnastique, toute la vie physique de l'établissement. Peu à peu le tourisme, la préparation militaire, le *scoutisme* ont provoqué la naissance d'autres groupements indépendants de l'Association sportive dont l'autorité et l'importance ont ainsi décliné.

En troisième lieu, dans la plupart des établissements,

l'Association n'a qu'une existence annuelle. Elle expire avec l'exercice courant. Nous avons vu des associations liquider leurs comptes en vidant leur caisse au profit de quelque œuvre de charité. Dès lors l'effort est à reprendre tout entier à la rentrée et les mois d'automne, si importants pour l'éducation physique, risquent d'être perdus en tergiversations et en faux départs.

Il importerait que l'Association sportive, placée sous la présidence d'honneur du chef de l'Etablissement et administrée par un comité d'élèves sous le contrôle d'un conseil composé d'élèves et de professeurs, fut reconnue et traitée comme un rouage essentiel de la vie scolaire. Divisée en autant de sections que le comporteraient le nombre et la nature des exercices pratiqués, elle laisserait à chaque sport son autonomie, sans leur permettre de s'isoler les uns des autres et parfois de s'opposer les uns aux autres.

Cette existence raffermie aurait sans doute pour premier résultat de lui procurer les membres honoraires dont les cotisations sont nécessaires à ses dirigeants pour équilibrer leur budget. Ces membres honoraires ne se recruteraient plus seulement alors parmi les professeurs de l'établissement dont les ressources sont souvent limitées, mais parmi les parents et les anciens élèves. Les autorités municipales et les principaux groupements locaux se trouveraient incités également à la générosité envers une institution ainsi appuyée sur de solides garanties.

Ces garanties sont toutefois insuffisantes au bien de l'Association dont le principal ressort sera toujours constitué par l'émulation, c'est-à-dire le contact avec

les associations rivales. Se passer de concours est une utopie très en faveur dans certains milieux. En éducation physique, il n'y a aucun résultat à escompter si l'on proscriit le concours. Il est donc à désirer que des rencontres régulières et assez fréquentes aient lieu entre les sections des associations scolaires des établissements d'une même région, que chaque année un match de football, un rallye, une réunion de courses à pied, des concours de gymnastique, de préparation militaire, d'escrime, etc... mettent aux prises les jeunes champions. Il ne faudrait pas pousser plus loin et permettre que des équipes scolaires en constant déplacement pussent nuire à la cause de l'éducation physique en donnant l'impression que les sports sont cultivés au détriment des études ou de la discipline.

Enseignement de l'équitation

En dehors de l'action du professeur de gymnastique aussi bien que de celle de l'Association sportive, il est un sport dont la diffusion importe grandement à la vigueur nationale, mais dont l'organisation est à peu près impossible sans le concours de l'armée. C'est l'équitation. Ce concours fut donné pendant quelque temps, au lendemain de la guerre de 1870. On a cru devoir le retirer par la suite. Je ne saurais trop insister pour que la question soit de nouveau étudiée avec une ferme résolution d'aboutir. Les conditions ne sont plus les mêmes. Beaucoup de préjugés sont tombés et les cavaliers d'élite se convainquent de plus en plus que l'équitation populaire

peut exister sans nuire à leur recrutement ou au respect des traditions. Ce serait à une commission ou siègeraient les représentants de l'armée, de l'instruction publique et de l'élevage de jeter maintenant les bases d'une organisation générale susceptible de fonctionner pratiquement. Les moyens d'y réussir ne manquent pas, à condition de s'engager hardiment dans des voies originales comme celles qui ont conduit par exemple à l'organisation de la cavalerie suisse.

IV. Chez les Étudiants.

Tout le monde admet que, dans une université moderne, la vie physique des étudiants est de grande importance. Mais il semble que le rôle de l'administration doive ici se borner à maintenir autour des manifestations musculaires un état d'esprit bienveillant, et que toute initiative doive être laissée aux jeunes gens. La thèse inverse est en faveur de l'autre côté de l'océan. Non seulement la culture corporelle tend à être considérée comme obligatoire, mais elle donne souvent lieu à des examens comptant pour l'obtention des diplômes de sortie. Je n'hésite pas à dire qu'à mon avis un tel régime appliqué aux étudiants français, même s'il était d'abord accueilli par eux avec faveur, provoquerait certainement dans leurs rangs une prompte et complète réaction.

Quand nos lycéens et nos écoliers auront été par les mesures proposées ci-dessus, bien rompus aux exercices physiques et en auront pris l'habitude, la plupart s'organiseront à l'université pour en poursuivre la pratique, mais rien d'efficace n'y saurait être obtenu à cet égard que par leur libre volonté.

Le rôle des pouvoirs publics, du Président de la

République, des ministres, des autorités académiques, des fédérations gymniques et sportives consiste à créer de beaux challenges disputables annuellement les uns entre les universités françaises, les autres entre les diverses Facultés d'une même université. Ces rencontres seront bonnes à tous les points de vue. Elles serviront utilement l'hygiène et la morale; elles développeront l'esprit de corps et le sentiment de la solidarité. C'est ce qu'avait compris le roi Albert lorsqu'il y a deux ans, il dotait précisément de riches challenges, les universités belges.

Sans vouloir empiéter sur l'indépendance de nos étudiants, ils me permettront d'exprimer le vœu qu'avec l'appui de la Fédération nationale d'Escrime, ils s'efforcent à développer considérablement parmi eux un sport dans lequel nous avons exercé une primauté jusqu'ici reconnue. Si l'escrime présente pour l'adolescent certains inconvénients, elle apparaît chez nous, comme le sport par excellence de l'étudiant.

V. Inspection et encouragement.

Le principe de l'inspection en une matière comme celle que nous traitons est à la fois indispensable et inquiétant. Une telle inspection doit demeurer absolument indépendante et être, en même temps, assurée d'une compétence active que seuls des praticiens possèdent. D'autre part, en ce qui concerne notre pays et considérant les charges énormes qui pèsent sur le budget de l'Instruction publique, il y a lieu d'éviter toute création d'une catégorie nouvelle de fonctionnaires, création qui est précisément désirée par certains groupements professionnels, d'ailleurs peu qualifiés et contre les ambitions desquels on ne saurait trop se garder.

Les Comités académiques d'Education physique.

C'est à ces comités, déjà formés pour la plupart, que nous proposons de confier l'inspection.

Les Comités académiques doivent avoir pour clef de voûte le Rectorat. C'est le recteur qui les préside directement ou par délégation et doit les former librement.

Il paraît opportun qu'ils ne comptent pas trop de membres et surtout qu'on ne les soumette pas à une réglementation uniforme et minutieuse. Chaque Académie présente au point de vue de l'esprit provincial, telles mœurs traditionnelles, telles particularités géographiques et autres dont il est bon que le Comité ait à tenir compte dans une certaine mesure.

En plus des membres de l'université appelés par le recteur à en faire partie, celui-ci s'adressera tout naturellement non pas à tous les présidents des sociétés, ce qui créerait une sorte de mécanisme fédéral peu apte à la mission incombant au Comité, mais les personnalités que leur compétence, leur activité, leur dévouement à la cause des exercices physiques, aussi bien que leur situation en dehors des querelles de parti et des dissensions locales désigneront plus particulièrement à son choix.

Le Comité pourra s'il le juge utile, créer des sous-comités ou avoir des délégués dans les chefs-lieux et les principales sous-préfectures des départements du ressort académique, mais il importe que toute cette organisation n'échappe point à son rôle et ne substitue en aucune manière son action à celles des fédérations ou comités fédéraux qui régissent la région au point de vue technique.

Il importe de bien comprendre que le rôle exclusif du Comité est de surveiller et d'encourager l'éducation physique universitaire et que ses membres n'ont pas à prendre l'initiative de créer par exemple des concours ou d'organiser des réunions. S'ils jugent que dans une circonstance donnée une telle organisation est utile, ils s'adresseront aux fédérations qualifiées, mais je crois que les Comités académiques auront tout avantage à

s'abstenir complètement de pareilles initiatives qui ne pourraient que diminuer l'importance de leur rôle d'inspection.

Cette inspection réunira précisément les qualités précitées ; elle sera indépendante et compétente. Elle sera de plus inattendue, de fonctionnement rapide et peu coûteux. Les rapports auxquels elle donnera lieu n'iront pas surtout s'enfermer dans le grand dortoir central, où on doit reconnaître que le ministre et ses collaborateurs ont autre chose à faire que d'aller les éveiller. Les progrès de l'éducation physique universitaire dépendent des rouages académiques décentralisateurs qui seuls lui communiqueront la vitalité.

La fiche individuelle.

L'usage des fiches — et des courbes qui les résument — s'est beaucoup répandu de nos jours. Dans l'application de sa méthode, le lieutenant de vaisseau Hébert a, pourrait-on dire, révolutionné l'art des fiches en y introduisant le 0°, le point de dégel musculaire au-dessous duquel il vous estime propre à... pas grand'chose. Sa fiche est divisée en performances : nulles ou insuffisantes côtées de -5 à -1 ; moyennes ($+1$ et $+2$) ; supérieures ($+3$ et $+4$) ; exceptionnelles (de $+5$ à $+10$) ; enfin voisines des limites de la puissance humaine ($+11$ à $+15$) ; au delà il n'y a plus que les records, officiellement contrôlés.

Les épreuves sont les suivantes : course à pied de 100, 500 et 1500 mètres, sauts en hauteur et en longueur avec

et sans élan, grimper à la corde lisse, lever de poids, lancer de poids, natation sur 100 mètres et plongée en durée : soit douze épreuves. Supposons qu'on obtienne six fois -2 , deux fois -3 et quatre fois $+1$; le total se chiffrera par $-18 + 4 = -14$. Que l'examiné s'entraîne sur ses points faibles et à l'examen suivant s'il a seulement gagné un point par épreuve, il réalisera au total $-10 + 8 = -2$. Le voilà proche du 0° avec l'espoir de le dépasser bientôt.

Il y a là un bel instrument d'émulation. La fiche du Lieutenant Hébert est discutable au point de vue des chiffres adoptés ; elle est à coup sûr incomplète au point de vue du choix des épreuves parce que l'athlète qu'elle évoque n'est pas « complet » et que des épreuves vraiment fondamentales n'y figurent pas mais, techniquement, il serait difficile de la compléter, bien des sports ne pouvant se chiffrer. En attendant, les services qu'elle peut rendre telle quelle, militent en faveur de son adoption.

On dira qu'elle vise les adultes et ne doit donc pas être proposée aux adolescents. C'est en cela précisément que consiste sa plus grande valeur. Car l'émulation dont elle est productive va en quelque sorte se renouvelant. Les jeunes garçons non admis à subir les épreuves qu'elle comporte la regarderont de loin avec une respectueuse envie et se prépareront à l'affronter le jour venu. Quant aux adolescents, condamnés d'abord à l'au-dessous de 0°, ils se trouveront bientôt, en état de franchir cette borne fatidique et d'aspirer à progresser au delà. Pour ces motifs, nous souhaitons que la fiche soit adoptée comme criterium dans les établisse-

ments scolaires pour les élèves ayant passé 14 ans et qu'elle donne lieu à un examen semestriel dont les résultats seront communiqués aux parents. Toutefois pour le lever et le lancer du poids, il faudrait se servir d'engins plus en rapport avec les forces des concurrents et des mesures spéciales devraient être prises en vue des épreuves de natation dans les localités dépourvues de piscines ou de rivières utilisables.

La Caisse nationale de l'Education physique.

Si la fiche représente pour les élèves le meilleur incitant individuel dans la voie du perfectionnement corporel, il convient de songer aussi à ceux qui les forment et les entraînent. Ils ont également besoin d'encouragements : professeurs dont le zèle et le succès appellent une récompense, sociétés dont le concours désintéressé réclame un témoignage de gratitude. Des médailles et des diplômes, c'est bien. Des gratifications en argent, ce sera mieux, du moins dans la majorité des cas.

Pour répondre à cette obligation et pour assurer en même temps les subventions nécessaires à certains établissements se trouvant dans des conditions défavorables et ayant besoin d'être aidés, il conviendrait de créer une Caisse nationale de l'Education physique, garantie et contrôlée par l'Etat.

Cette caisse serait alimentée : en premier lieu par une contribution annuelle de l'Etat inscrite au budget; en second lieu par les dons et legs sollicités des autorités et des particuliers pour une cause intéressant si direc-

tement la grandeur nationale — enfin par un tant pour cent prélevé sur les recettes de tous les spectacles et concours sportifs payants.

Il y a beaucoup à dire contre les réunions de ce genre qui vont se multipliant et n'exercent évidemment pas une influence très moralisante sur les milieux sportifs tout en aidant de façon indéniable à la diffusion du goût et de la pratique des exercices physiques. Au lieu de demander aux organisateurs d'un match de football ou d'un championnat de boxe un « droit des pauvres » qui n'est pas tout à fait à sa place dans des réunions de ce genre, on leur demanderait un « droit de l'éducation physique » contre la légitimité duquel personne assurément ne saurait formuler de critique.

La Caisse de l'Education physique posséderait de la sorte chaque année des ressources dont la répartition serait opérée par décision ministérielle d'après les propositions formulées par les Comités académiques d'Education physique et transmis par les recteurs, présidents de ces comités. Ce point est essentiel, car ce n'est pas de Paris que l'on peut juger et approuver la façon dont il convient de bien employer des crédits destinés à être répartis par petites sommes d'un bout à l'autre du pays.



DU MÊME AUTEUR

Pédagogie :

Notes sur l'Education publique, 1 vol. in-18, Hachette & C^{ie}, Paris.

L'Education des adolescents au XX^e siècle.

Education physique : *la Gymnastique utilitaire*, 1 vol. in-16, Alcan, Paris.

Education intellectuelle : *l'Analyse universelle*, 1 vol. in-16, Alcan, Paris.

Education morale : *le Respect mutuel*, 1 vol. in-16, Alcan, Paris. (Sous presse.)

Essais de Psychologie sportive, 1 vol. in-18, Payot & C^{ie}, Lausanne et Paris.

Histoire contemporaine :

L'Evolution française sous la troisième République, 1 vol. in-8, Plon & C^{ie}, Paris.

Pages d'Histoire contemporaine, 1 vol. in-8, Plon & C^{ie}, Paris.

France since 1814, Londres et New-York.